SOUTIEN au COUVENT et à ses ŒUVRES SCOLAIRES

Association Saint Dominique (ASD)
Association de Soutien à l'Éducation Populaire (ASEP)

DONS à l'A.S.D. pour le couvent ou à l'A.S.E.P. pour les écoles

☐ Veuillez m'envoyer un reçu fiscal (cocher).

- pour les donateurs particuliers : la loi vous permet une réduction d'impôt égale à 66 % du don effectué, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- pour les entreprises : 60 % du don est déductible de votre résultat dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

L'excédent éventuel peut être reporté sur 5 ans.

— pour les personnes payant l'ISF, possibilité de déduction jusqu'à 75 % du don effectué : nous consulter.

ASD: **Iban**: FR76 1027 8394 0500 0206 9890 383 – **Bic**: CMCIFR2A **ASEP**: **Iban**: FR76 1790 6000 3200 0498 9872 044 – **Bic**: AGRIFRPP879

Chèques à l'ordre de "ASD" ou "ASEP". Talon à renvoyer à : COUVENT DE LA HAYE-AUX-BONSHOMMES, 49240 AVRILLÉ – FRANCE